AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR QUATRE NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

- Baccalauréat en psychologie
  (Université du Québec à Rimouski)
- Maîtrise en andragogie
  (Université Laval)
- Maîtrise en éducation
  (Université du Québec à Hull)
- Doctorat «In Educational Psychology»
  (Université McGill)

Avis no 83.20
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709 - 3985
Ste-Foy, le 19 avril 1984.

TABLE DES MATIÈRES

Programme: Baccalauréat en psychologie (UQAR)

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1
2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET HISTORIQUE DU DOSSIER 2
3. EVALUATION DU PROGRAMME 5
4. RECOMMANDATION 14

Programme: Maîtrise en andragogie (Université Laval)

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 16
2. HISTORIQUE DU DOSSIER 17
3. EVALUATION 19
4. RECOMMANDATION 25

Programme: Maîtrise en éducation (UQAH)

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 27
2. ETAT DE LA SITUATION 28
3. EVALUATION 29
4. RECOMMANDATION 41

Programme: Doctor of Philosophy in Education Psychology (U. McGill)

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 43
2. HISTORIQUE DU DOSSIER 44
3. EVALUATION 46
4. RECOMMANDATION 50

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme

Baccalauréat en psychologie.

1.2 Appellation et abréviation du grade

Bachelier ès sciences (B. Sc.).

1.3 Nom de l'établissement

Université du Québec à Rimouski (UQAR).

2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET HISTORIQUE DU DOSSIER

2.1 Description de la situation

L'Université du Québec a déjà présenté au Comité des programmes un projet de programme de baccalauréat en travail social élaboré par l'UQAR, à l'automne 1977. Le Conseil des universités refusa d'en recommander l'implantation dans son avis no 77.12, daté des 16 et 17 février 1978(1). Actuellement, cet établissement offre les deux (2) programmes suivants, notamment, dans le domaine de l'intervention sociale:

- un baccalauréat en travail social (no 7798); il s'agit d'un programme de l'UQAH offert par extension à l'UQAR;

- un certificat de 1er cycle en travail social (no 4155).

Suite à la non acceptation de son projet de baccalauréat en travail social, l'UQAR a décidé de fermer le baccalauréat de l'UQAH offert par extension dans son campus et de bloquer les admissions à son programme de certificat, conçus tous les deux à l'origine comme une première étape vers un programme de baccalauréat qui lui serait propre. Des étudiants sont encore inscrits en 1982-83 à ces (2) programmes, mais il n'y aura pas de nouvelles cohortes.

---

(1) Le Conseil appuyait son refus sur les trois (3) attendus suivants:

"ATTENDU que, selon l'avis du ministère des Affaires sociales, le nombre de postes disponibles pour les travailleurs sociaux dans le réseau a atteint un niveau satisfaisant et que tous ces postes sont, à toutes fins pratiques, comblés;

ATTENDU que l'on prévoit pour les trois (3) prochaines années la production au seul niveau universitaire de près de six cents diplômés de 1er cycle en travail social;

ATTENDU que l'Université du Québec à Rimouski, à titre de perfectionnement des agents sociaux intéressés, offre déjà un programme de certificat de 1er cycle;"

Désirant jouer à nouveau la carte de l'intervention sociale, l'UQAR a soumis au Comité des programmes, via l'Université du Québec, en septembre 1982, un dossier de programme de baccalauréat en psychologie, daté de mai 1982, en vue de l'implantation éventuelle, en septembre 1983, de ce nouveau programme caractérisé par une orientation communautaire.

Les promoteurs du projet justifient cette demande en écrivant, notamment, dans le dossier de programme, que ce baccalauréat s'inscrirait à la fois dans la ligne de la mission régionale reconnue à l'UQAR par le Conseil des universités en 1976, par le biais des activités d'intervention psycho-sociales, et dans celle d'un secteur en plein développement à l'UQAR, tel que souligné dans son plan triennal 1982-85, celui de la santé.

Enfin, il y a lieu d'ajouter que l'UQAR, désireuse d'assurer l'accès à la pratique professionnelle aux diplômés que produirait son baccalauréat en psychologie, a également transmis au Comité des programmes un avant-projet de maîtrise en psychologie (M.A.), programme dont elle souhaitait l'ouverture à compter de la session d'automne 1986.

2.2 Historique du dossier

Après examen de ce projet de programme de baccalauréat en psychologie, le Comité des programmes formula à l'intention du Conseil des universités, lors de sa 128e séance (26 et 27 mai 1983), une recommandation dans laquelle il lui suggérait de ne pas autoriser l'Université du Québec à implanter ce nouveau programme à l'UQAR.

L'Université du Québec, après avoir pris connaissance de cette recommandation, demanda à ce qu'elle soit retirée de l'ordre du jour de la 147e séance (16 et 17 juin 1983) du Conseil; le Conseil acquiesça.

En mars 1984, l'Université du Québec transmit au Comité des programmes une demande de révision de cette recommandation, sur la base d'une version modifiée, datée de février 1984, du dossier de programme de baccalauréat en psychologie de l'UQAR.

Après examen du dossier par le Comité des programmes, le Conseil adoptait la présente recommandation lors de sa 155e séance régulière.

3. EVALUATION DU PROGRAMME

3.1 Evaluation de qualité

Tous les experts consultés par l'Université du Québec sur la qualité du programme ont émis un avis favorable. Voici, à titre d'exemple, ce que deux (2) d'entre eux ont écrit en guise de jugement global:

- "Bref, je pense que la création de ce programme de baccalauréat apportera un complément original dans le domaine de la psychologie et favorisera significativement le développement de l'Université du Québec à Rimouski. Je recommande donc très fortement la création de ce programme."

- "Le programme de baccalauréat en psychologie à orientation communautaire nous semble intéressant. Certaines corrections seraient à apporter, cependant l'orientation fondamentale du programme est en accord avec une bonne partie des besoins exprimés. Cette orientation est aussi en accord avec le contexte économique actuel qui risque de raréfier les services psychologiques alors que leur besoin se fera de plus en plus sentir.

Enfin l'orientation actuelle de ce programme risque peut-être de créer de nouveaux emplois de psychologues. Cela répondrait ainsi à la crainte exprimée par 67% des agents sociaux concernant le taux d'absorption des psychologues pour les années à venir."

Un examen quelque peu attentif des motifs invoqués par les experts, tout au long de leurs avis, révèle toutefois que ceux-ci ont été acquis au projet de programme pour des raisons d'opportunité plutôt que de qualité. En effet, trois (3) arguments d'opportunité ont été utilisés par plusieurs experts: l'étude des besoins contenue dans le dossier de programme serait convaincante, le programme permettrait à la région périphérique que constitue le Bas Saint-Laurent/Gaspésie de former sur place une partie des intervenants sociaux qui lui sont nécessaires, enfin l'intérêt de l'orientation communautaire adoptée est évident puisqu'il s'agit là d'une approche promise à un développement considérable au Québec. Voici, à titre d'illustration, ce que deux (2) experts ont écrit sur ce dernier point:

- "Le contexte économique actuel qui fait que beaucoup de gens n'ont pas accès aux services psychologiques et la pénurie de postes pour les "psychologues traditionnels" portent à croire que l'orientation communautaire donnée au programme est très appropriée. En ce sens, cette pointe de la psychologie apparaît valable dans notre contexte."

- "Il est à noter qu'un programme en psychologie de qualité avec une orientation à la fois communautaire et clinique pourrait répondre davantage non seulement à la région Bas Saint-Laurent/Gaspésie mais au Québec dans son ensemble. L'approche communautaire en psychologie est toujours jeune au Québec et elle devrait être enracinée comme une orientation majeure dans au moins une université québécoise."

En revanche, un (1) seul argument de qualité a été utilisé par plusieurs experts: celui de la compétence des ressources humaines proposées. Mais il convient de souligner que l'un de ceux-ci, après avoir prononcé ce jugement, le nuance en ajoutant que l'équipe professorale ne comporte pas de psychologue spécialisé en approche communautaire:

> "Les ressources humaines semblent être adéquates pour le programme du premier cycle. Il y a un vide dans l'absence de personnes chez le corps professoral qui pourrait être identifié avec la psychologie communautaire en tant que spécialisation représentée par une formation particulière."

3.2 Evaluation d'opportunité

Plusieurs des experts consultés par le Comité des programmes sur l'opportunité de l'implantation du baccalauréat mis au point par l'UQAR, ont reconnu tout l'intérêt de l'approche communautaire retenue. Voici ce que deux (2) d'entre eux ont écrit sur le sujet:

> - "On peut donc dire qu'il existe, dans l'ensemble du réseau québécois universitaire, un réel besoin de faire sortir la psychologie de ses frontières classiques clinico-individuelles pour s'ouvrir à la dimension communautaire et sociale. L'avenir de la psychologie tant comme

discipline scientifique que comme profession me paraît liée à cette ouverture. Si le nombre de chercheurs et de professionnels en psychologie devait s'accroître au Québec, je pense que la psychologie communautaire serait un lieu prioritaire pour cet accroissement."

- "Nous convenons que ces objectifs sont tout à fait conformes à plusieurs orientations du ministère des Affaires sociales, soit une approche globale et multi-disciplinaire aux problèmes de santé, la mise en oeuvre de modèles d'interventions sociale et communautaire plutôt qu'individuelle et la promotion de la prévention des problèmes de santé plutôt que celle du traitement des maladies (p. 13)."

Mais, lorsqu'arrive le moment de se prononver sur l'opportunité de l'implantation du programme particulier élaboré par l'UQAR, établissement possédant ses propres caractéristiques, au niveau des ressources professorales notamment, un expert seulement se prononce favorablement. Un deuxième donne un accord de principe au projet, parce qu'il permettrait à une région périphérique de former sur place une partie de ses intervenants sociaux et, par conséquent, d'être mieux pourvue en professionnels de ce type; il émet toutefois des réserves sérieuses, principalement sur la valeur de l'analyse des besoins effectuée au chapitre 2, car il la trouve mal quantifiée et il lui reproche de n'avoir considéré qu'une partie des intervenants sociaux en fonction dans la région.

Quant aux trois (3) autres experts, ils ont tous formulé un avis défavorable.

Trois (3) critiques majeures reviennent sous la plume de plusieurs experts. En premier lieu, certains experts ont mis en doute la qualité du programme lui-même en avançant qu'elle est inférieure à celle des baccalauréats en psychologie déjà offerts au Québec, que le tronc commun contient un trop grand nombre de cours obligatoires, que la part faite aux stages est trop réduite et que le programme n'est pas assez pluridisciplinaire compte-tenu de son orientation spécifique.

En second lieu, des experts ont trouvé peu probante l'analyse des besoins contenue au chapitre 2 du dossier. L'un d'entre eux, par exemple, s'est exprimé en ces termes:

> "On ne retrouve dans le dossier présenté par l'UQAR aucune quantification des besoins de psychologues dans les régions desservies par l'UQAR. Seule l'enquête menée auprès des agents sociaux a révélé que 70% de ces derniers estimaient un besoin de 1 à 5 finissants par an au cours des cinq (5) prochaines années (p. 96). Si on ajoute que le contexte économique et budgétaire actuel nous porte à croire que les développements seront assez limités dans ce domaine au cours des prochaines années, est-il réaliste de vouloir recruter 40 étudiants par année dans ce programme de baccalauréat en psychologie à

l'UQAR alors que l'on ne retrouve actuellement que 55 membres de la Corporation professionnelle des psychologues dans les régions du Bas Saint-Laurent/Gaspésie et de la Côte-Nord?"

En dernier lieu, plusieurs experts se sont posé de sérieuses questions sur l'aptitude des professeurs dont on fourni les curriculum vitae dans le dossier à prendre en charge le programme envisagé, étant donné le caractère réduit de leur expérience professionnelle au niveau de la psychologie classique et surtout à celui de la psychologie communautaire. C'est ainsi que l'un des experts s'est exprimé de la manière suivante:

"Tant pour la psychologie générale et fondamentale que pour la psychologie communautaire, la qualité de l'équipe professorale ne me paraît pas très élevée. Un manque évident de diversité et d'expérience dans cette équipe nuirait à sa crédibilité et contribuerait à favoriser un niveau médiocre dans la formation. Rien dans les curriculum vitae ne me permet de penser qu'une connaissance minimale de la psychologie communautaire et qu'une pratique de l'approche communautaire soient assurées au sein de l'équipe. De plus le nombre prévu de professeurs me fait problème compte tenu de l'extension de la discipline."

3.3 Conclusions du Comité des programmes

Après étude du dossier de programme, dans ses versions de mai 1982 et de février 1984, et prise en compte des conclusions de son sous-comité visiteur qui s'est rendu à l'UQAR le 7 avril 1983 pour procéder à une pré-évaluation du

du projet, le Comité des programmes a reconnu la justesse des éléments majeurs qui se dégagent des expertises de qualité et d'opportunité. Il estime donc que malgré tout l'intérêt offert par l'orientation communautaire choisie pour ce baccalauréat en psychologie, l'identification des besoins n'a pas été convaincante tant dans sa méthodologie que dans ses résultats et que l'équipe professorale ne présente pas, malgré son dynamisme, toute l'expérience requise, notamment dans le domaine de la psychologie communautaire.

Il y aurait lieu ici d'apporter un commentaire sur l'identification des besoins contenue dans le dossier de programme et sur les critiques que l'on peut y apporter. Cette analyse repose surtout sur deux (2) enquêtes (UQAR-2 et UQAR-3) et sur une projection des besoins en psychologues spécialisés en approche communautaire. Or, la première enquête s'est contentée d'obtenir les réactions de certains intervenants oeuvrant dans le milieu (des psychologues et des travailleurs sociaux du Bas Saint-Laurent/Gaspésie) face à l'orientation envisagée pour le programme. Dans le cadre de la seconde enquête, complétée par une mise à jour effectuée en janvier 1984, les étudiants en sciences humaines des collèges de la Gaspésie et de la Pocatière (UQAR-3), puis de 12 collèges de la région et d'ailleurs (Consultation-Janvier 1984), ont été interrogés sur leurs intentions post-collégiales. Cette enquête s'avère d'une utilité limitée étant donné le caractère très vague de la principale question posée aux étudiants: «L'éventualité de vous inscrire à ce programme de baccalauréat présente-t-elle un certain intérêt pour vous?» Quant à la projection des besoins de la région 01

en psychologues spécialisés en approche communautaire établie pour 1988-89, le dossier de programme ne donne pas assez de précisions sur la méthodologie utilisée et, surtout, les chiffres obtenus ne justifient pas la création d'un programme de baccalauréat en psychologie à l'UQAR. Ces trois études sont évidemment intéressantes en soi mais elles auraient fortement gagné à être complétées par, notamment, une consultation auprès des autres professionnels travaillant dans le domaine de l'intervention sociale et par une enquête auprès des principaux employeurs potentiels. En effet, lorsqu'il s'agit de démontrer que les sept (7) programmes de baccalauréat en psychologie actuellement offerts au Québec ne sont pas suffisants pour satisfaire la demande, il importe de disposer d'une analyse des besoins qui soit la plus complète et la plus rigoureuse possible.

De plus, le Comité des programmes s'est arrêté à deux (2) autres caractéristiques du projet: l'importance des coûts d'implantation du programme et l'obligation ultérieure, en cas d'approbation du baccalauréat, de l'approbation de la maîtrise correspondante.

Les coûts d'implantation du programme, tels qu'ils apparaissent dans l'évaluation des coûts transmise par l'Université du Québec, semblent effectivement élevés et il est curieux de constater que les subventions de démarrage vont en s'accroissant au cours des trois (3) premières années, et non en diminuant comme c'est le cas habituellement pour un programme de baccalauréat. Ces coûts élevés semblent d'autant plus difficiles à justifier qu'il s'agit d'un programme qui viendrait s'ajouter à sept (7) programmes similaires déjà offerts par d'autres établissements au Québec.

Par ailleurs, en acceptant le programme de baccalauréat en psychologie, le Comité des programmes se trouverait placé devant la perspective d'avoir à recommander ultérieurement l'acceptation du programme correspondant de maîtrise, puisque c'est ce dernier diplôme qui est exigé par la Corporation professionnelle des psychologues du Québec pour l'accès à la pratique professionnelle.

En vertu de l'évaluation qui précède, le Comité des programmes a finalement conclu que, malgré tout l'intérêt offert par l'orientation communautaire privilégiée par l'UQAR pour son projet de baccalauréat en psychologie, celui-ci ne présentait pas suffisamment de garanties sérieuses de réussite.
C'est pourquoi, lors de leur 133e séance tenue les 29 et 30 mars 1984, les membres du Comité ont estimé ne pas être en mesure de pouvoir recommander, dans l'immédiat, l'implantation du programme.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec, en septembre 1982, d'un projet de nouveau programme de baccalauréat en psychologie, en vue de son implantation à l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU les modifications apportées à ce projet à la suite d'une première recommandation défavorable formulée par le Comité des programmes en mai 1983;

ATTENDU l'évaluation faite par le Comité des programmes de ce dossier révisé et sa nouvelle recommandation défavorable;

NONOBSTANT l'intérêt manifeste que présente l'orientation communautaire du programme;

CONSIDERANT que, selon de nombreux experts, l'opportunité de l'implantation du nouveau programme n'a pas été démontrée de façon concluante par l'analyse des besoins;

CONSIDERANT la jeunesse de l'expérience accumulée par l'équipe professorale au niveau de la recherche, des publications et des communications et, entre autres, les lacunes sérieuses constatées quant aux compétences dans le domaine de la psychologie communautaire, tel que souligné par plusieurs experts;

CONSIDERANT les coûts d'implantation élevés de ce programme;

CONSIDERANT qu'advenant l'approbation du baccalauréat, le Conseil des universités devrait vraisemblablement recommander l'acceptation de la maîtrise correspondante, ce diplôme étant exigé par la Corporation professionnelle des psychologues du Québec pour l'accès à la pratique professionnelle, et l'Université du Québec ayant présenté, en même temps que le projet de programme de baccalauréat, un avant-projet de programme de maîtrise en psychologie pour implantation à l'Université du Québec à Rimouski.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(de ne pas autoriser, pour le moment,
(l'Université du Québec à implanter un
(programme de baccalauréat en psychologie
(à l'Université du Québec à Rimouski.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 155e séance du Conseil des universités, tenue a Montréal, les 18 et 19 avril 1984.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme

Maîtrise en andragogie

1.2 Appellation et abréviation du grade

Non précisées dans le dossier de programme, puisqu'il s'agit d'un «Dossier d'élaboration» (ce dossier indique toutefois que les deux types de cheminements prévus aux règlements des 2e et 3e cycles, de l'Ecole des gradués de l'Université Laval, seraient offerts: le type A, avec accent sur la formation à la pratique professionnelle et le type B, avec accent sur la recherche)

1.2 Nom de l'établissement

Université Laval

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Selon les dires des personnes rencontrées par le sous-comité visiteur, l'éventualité de l'implantation d'un programme de maîtrise en andragogie à l'Université Laval a été envisagée pour la première fois au printemps 1980 lorsqu'un groupe d'étudiants de la région de Québec rencontra les responsables de la Section d'andragogie de la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et ceux de la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université Laval pour attirer leur attention sur l'existence, dans la région de Québec, d'une importante clientèle potentielle pour un tel programme. Devant l'ampleur de cette clientèle et à la suite des encouragements du directeur de la Section d'andragogie de l'Université de Montréal, forcé de contingenter l'admission à son propre programme, un Comité d'élaboration fut constitué en avril 1981 par le directeur de l'Ecole des gradués de l'Université Laval. Ce comité produisit un premier dossier d'élaboration, finalisé en novembre 1981.

Ce dossier ayant ensuite franchi avec succès les différentes étapes d'approbation institutionnelle, de juin 1981 à juillet 1982, il fut présenté à la CRÉPUQ pour évaluation de qualité et au Comité des programmes pour évaluation d'opportunité en septembre 1982.

Le sous-comité permanent d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ formula en février 1983 un avis favorable sur la qualité du projet de programme.

En ce qui concerne l'évaluation d'opportunité, elle dut être retardée dans l'attente du déclenchement par le Conseil des universités de l'Opération sectorielle en Education et ce n'est qu'en décembre 1983 que le Comité des programmes put envoyer un sous-comité visiteur à l'Université Laval.

En janvier 1984, le Comité des programmes prépara, à l'intention du Comité directeur de l'Opération sectorielle en Éducation, un rapport faisant état des résultats de son évaluation du projet de programme. Finalement c'est en mars 1984 que le Comité, après avoir recueilli l'avis du Comité directeur, rédigea sa recommandation à l'intention du Conseil.

Pour être complet, il faut ajouter que l'Université Laval offre, depuis janvier 1982, un programme de certificat de 1er cycle en andragogie, qui s'adresse à une clientèle distincte de celle visée par la maîtrise.

3. ÉVALUATION

3.1 Expertises de qualité et d'opportunité

3.1.1 Expertises de qualité

Sur les quatre experts consultés par la CRÉPUQ sur l'aspect qualité du programme envisagé par l'Université Laval, deux ont recommandé l'acceptation du programme avec suggestions, un l'a recommandée avec suggestions et conditions, un dernier l'a recommandée avec conditions[1]. Parmi ces suggestions ou conditions, les deux suivantes sont revenues sous la plume de, respectivement, trois et deux experts:

- des ressources professorales supplémentaires devraient être engagées;

- un «lieu commun pour l'équipe affectée à ce programme» devrait être trouvé, ou encore, ce qui procède d'une préoccupation similaire, «la création d'une table de discussions regroupant les ressources professorales oeuvrant pour la réalisation des objectifs du programme» devrait être favorisée.

S'appuyant sur ces expertises globalement favorables, le Sous-comité permanent d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a formulé un avis de qualité favorable.

---

1 Les experts consultés par la CRÉPUQ doivent terminer leur rapport d'évaluation par une recommandation devant prendre l'une des quatre formes suivantes:
1. l'acceptation du programme;
2. l'acceptation du programme avec les suggestions suivantes:...;
3. l'acceptation du programme avec les conditions suivantes:...;
4. le refus du programme.

Les membres du Sous-comité d'évaluation ont cependant attiré l'attention de l'Université Laval sur le fait que leur avis favorable était:

> «... conditionnel à la mise en oeuvre de certaines des recommandations formulées par les experts, sur lesquelles les membres se sont montrés d'accord et qu'ils n'hésitent pas à reprendre ici à leur compte, à savoir: que l'Université Laval assure les ressources humaines et physiques nécessaires à l'implantation de ce programme en procédant, d'une part, à l'engagement des professeurs - spécialistes en andragogie - comme il est prévu au projet d'élaboration de programme et en procédant, d'autre part, à la mise en place de structures administratives adéquates ainsi qu'à la création d'un lieu physique de rassemblement qui permette et favorise l'existence d'un sentiment d'appartenance chez les étudiants autant que chez les professeurs». (1)

3.1.2 Expertises d'opportunité

Les jugements formulés dans les trois expertises d'opportunité sollicitées par le Comité des programmes se sont avérés plus partagés, puisque, comme vont le montrer les extraits suivants, l'un d'entre eux s'est prononcé en faveur de l'implantation du programme pour des motifs d'opportunité, un autre a recommandé de différer l'approbation du programme pour des raisons de qualité principalement et le troisième s'est dit incapable de prononcer un verdict global, estimant l'opportunité du nouveau programme réelle, mais sa qualité plus douteuse.

En effet un premier expert trouve opportune l'ouverture du nouveau programme à l'Université Laval, mais il lui apparaît nécessaire:

- «... de viser la concertation avec le milieu «Laval», les autres universités et le milieu collégial;
- d'élargir la conception de l'éducation des adultes véhiculée dans les contenus décrits en l'ouvrant plus qu'il n'est annoncé à d'autres dimensions (politiques, économiques, sociologiques)».

---

(1) Résolution 83-SCE-94-3, adoptée le 11 février 1983.

Un deuxième expert, quant à lui, recommande de différer l'approbation du nouveau programme:

> «Attendu l'absence d'assises au plan institutionnel et l'état des ressources;
> Attendu la nécessité d'une réponse de qualité et originale aux besoins exprimés par les divers intervenants;
> Attendu les orientations ministérielles à déterminer pour l'organisation de l'éducation continue au Québec suite aux travaux de la Commission Jean et aux études en cours au Ministère»

Un troisième expert, enfin, a écrit que son accord sur l'aspect opportunité avait été «assez spontané» mais que sur l'aspect qualité ses réserves étaient sérieuses:

> «C'est une question dont la réponse m'échappe ... Bien que toutes les ressources semblent réunies pour que Laval offre décemment un programme de maîtrise en andragogie, comment expliquer le caractère un peu dépassé du programme proposé? Simple paresse intellectuelle ou stratégie institutionnelle bien arrêtée?»

En plus d'être partagés, les avis de ces experts, du moins de deux d'entre eux, sont en contradiction sur deux questions reliées entre elles: la spécificité de l'andragogie comme spécialité à part entière parmi les sciences de l'éducation et le degré d'avancement scientifique de cette discipline. Laissons aux deux experts concernés le soin de défendre leurs thèses respectives:

«Point n'est besoin de rappeler ici les combats que se livrent face à l'andragogie les tenants et les adversaires de la spécificité de l'éducation des adultes.

Ce champs (sic) de bataille est heuristique en soi puisqu'il appelle à une interrogation scientifique sur les processus de maturation et d'apprentissage de l'être humain, processus dont l'identification et la clarification appelleront un renouvellement des styles d'intervention auprès des différentes clientèles.

En ce sens, ... nous sommes dans l'enfance de l'art.

Il en va de même pour les questions d'articulation école-travail-loisirs; pour les effets du recyclage et du perfectionnement et pour la conception de l'éducation permanente comme pour la mission des différents agents éducatifs en ce domaine.»

Le deuxième expert, qui vient de déplorer le caractère dépassé de la maîtrise envisagée par l'Université Laval, enchaîne ainsi:

«Et pourtant, l'andragogie, comme discipline scientifique, s'est nettement développée depuis une dizaine d'années sous l'effet conjugué des chercheurs et des praticiens.»

3.1.3 Synthèse

Au total, si les experts consultés sur l'aspect qualité se sont globalement montrés unanimement favorables, il n'en a pas été de même avec les experts consultés sur l'aspect opportunité puisqu'un seul d'entre eux s'est déclaré en faveur de l'implantation du nouveau programme.

De plus, il faut souligner ici que l'une des expertises d'opportunité contenait une remarque déjà présente dans trois des quatre expertises de qualité: la nécessité pour l'Université Laval de procéder à l'engagement de professeurs qualifiés supplémentaires.

Enfin, par souci d'objectivité, il faut bien reconnaître que l'un des experts consultés par le Comité des programmes ne s'est pas cru en mesure de pouvoir attribuer au projet de maîtrise le brevet de qualité décerné par les quatre experts contactés par la CREPUQ; laissons lui la parole:

> «Ma déception est grande, très grande. Le programme proposé par l'Université Laval nous replonge à l'époque des premiers balbutiements de la section andragogie de l'Université de Montréal. C'est une copie intégrale - ou presque - d'un programme qui présentait certes il y a quelques années une originalité certaine, mais qui est à repenser en 1983. D'ailleurs, si mon information est bonne, l'Université de Montréal doit procéder prochainement à une révision en profondeur de son programme de maîtrise en andragogie.»

3.2 Position du Comité des programmes

Après examen du dossier d'élaboration, prise en compte des expertises de qualité et d'opportunité, analyse du rapport du sous-comité visiteur envoyé à l'Université Laval en décembre 1983, le Comité des programmes a convenu, lors de la 131^{e} séance (26, 27 janvier 1984), d'entériner les conclusions formulées par le sous-comité visiteur à l'issue de sa mission et dont voici quelques extraits:

> "Les besoins auxquels le projet de programme se veut une réponse semblent bien réels mais plusieurs aspects du dossier laissent subsister des doutes sur sa qualité:

- la démarche institutionnelle paraît faible;
- les arguments entendus lors de la journée n'ont pas convaincu tous les membres du sous-comité visiteur de la nécessité de considérer l'andragogie comme une spécialité autonome au sein de ce qu'il est convenu d'appeler au Québec les "sciences de l'éducation";
- l'objectif de former des spécialistes en andragogie du niveau maîtrise aurait pu être atteint différemment, sans le recours à un programme spécifique de maîtrise, par l'étoffement de la banque de cours en andragogie déjà existante et par un marketing efficace;
- les éléments intégrateurs dont bénéficierait le programme seraient bien faibles;
- l'argumentation utilisée par les personnes rencontrées lors de la visite n'a pas été convaincante lorsqu'il s'est agi de démontrer que les professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation déjà en place qui collaboreraient au programme ne se verraient pas ainsi confier une charge de travail trop lourde;
- la Faculté des sciences de l'éducation ne semble pas posséder les ressources humaines suffisantes pour offrir le programme puisque la moitié des cours obligatoires seraient donnés par les nouveaux professeurs à engager et que la grande majorité des cours optionnels de la concentration en andragogie le seraient par ces nouveaux professeurs ou par les professeurs invités."

De plus, étant donné que la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval offre déjà sept programmes de maîtrise en éducation et qu'elle souhaite en ajouter deux à cette liste avec la maîtrise en andragogie et la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé, pour laquelle un dossier de programme a également été soumis, le Comité s'est étonné du peu de précisions fournies par le dossier de programme sur la situation de ce projet par rapport au plan de développement de la faculté concernée.

Cette position du Comité des programmes a été entérinée par le Comité directeur de l'Opération sectorielle en Éducation lors de sa réunion spéciale du 15 mars 1984.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation d'un projet de nouveau programme de maîtrise en andragogie par l'Université Laval en septembre 1982;

ATTENDU l'évaluation faite par le Comité des programmes et sa recommandation défavorable;

NONOBSTANT l'opportunité, considérée sous l'angle strictement régional, du projet de programme, les besoins locaux auxquels il se veut une réponse semblant bien réels et suffisamment importants;

CONSIDERANT la possibilité pour l'Université Laval de répondre en bonne partie aux besoins existants en andragogie en étoffant la banque de cours en andragogie déjà existante et en ayant recours à un marketing efficace;

CONSIDERANT la non adéquation entre ce projet de programme et les ressources professorales que l'Université Laval pourrait y affecter, les professeurs actuellement en place devant déjà supporter une lourde charge de travail, la moitié des cours obligatoires devant être donnés par les nouveaux professeurs à engager et la grande majorité des cours optionnels de la concentration en andragogie devant l'être par ces nouveaux professeurs ou par les professeurs invités;

CONSIDERANT le nombre important de programmes de maîtrises déjà offerts par la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et le peu de précisions fournies par le dossier de programme sur la situation de ce projet par rapport au plan de développement de cette Faculté;

CONSIDERANT les incertitudes qui demeurent quant à la nécessité de multiplier les programmes de maîtrise en andragogie dans le réseau universitaire québécois.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(de ne pas autoriser, dans l'état actuel
(du dossier, l'Université Laval à implanter
(un programme de maîtrise en andragogie.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 155e séance du Conseil des universités tenue à Montréal les 18 et 19 avril 1984.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme

Maîtrise en éducation

1.2 Appellation et abréviation du grade

Maître en éducation (M.Ed.)

1.3 Nom de l'établissement

Université du Québec à Hull (U.Q.A.H.)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université du Québec à Hull dispense, depuis 1976, un programme de maîtrise en éducation: il s'agit d'un programme de l'Université du Québec à Rimouski offert par extension, en vertu d'une entente entre les deux unités constituantes. L'Université du Québec à Hull offre également deux certificats de 2e cycle en sciences de l'éducation: l'un en andragogie et l'autre en technologie éducative.

En 1982, s'appuyant sur les principaux arguments suivants:

- les inconvénients inhérents à la formule selon laquelle un programme est offert par extension;

- la spécificité des besoins de formation des maîtres dans sa propre région de desserte;

- les progrès enregistrés durant les dernières années, notamment, l'élargissement de son corps professoral et l'amélioration de ses qualifications, l'acquisition d'un nouveau statut juridique d'université de plein droit au sein du réseau de l'Université du Québec;

l'Université du Québec à Hull a préparé un projet de nouveau programme de maîtrise en éducation qui, après avoir été adopté par le Conseil des études de l'Université du Québec, fut transmis au Comité des programmes en octobre 1982 par l'Université du Québec.

L'évaluation de ce projet de programme ayant dû être retardée dans l'attente du déclenchement, par le Conseil des universités, de l'Opération sectorielle en Education, ce n'est qu'en novembre 1983 que le Comité des programmes fut en mesure d'envoyer un sous-comité visiteur à l'Université du Québec à Hull.

En janvier 1984, le Comité des programmes prépara, à l'intention du Comité directeur de l'Opération sectorielle en Éducation, un rapport faisant état des résultats de son évaluation de ce projet de programme. Finalement, c'est en mars 1984 que le Comité, après avoir recueilli l'avis du Comité directeur, rédigea sa recommandation à l'intention du Conseil.

3. ÉVALUATION

3.1 Expertises de qualité et d'opportunité

3.1.1 Expertises de qualité

Les trois experts consultés par la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec, sur la qualité du projet de programme, ont tous formulé un jugement favorable. Si la majorité des arguments utilisés relèvent bien entendu de l'aspect qualité du dossier, quelques-uns concernent l'aspect opportunité de celui-ci. C'est ainsi que l'un des experts estime complémentaire, par rapport aux autres programmes de maîtrise en éducation du réseau, l'orientation particulière du projet de programme et qu'un autre trouve probante l'étude des besoins qu'il contient. Il importe toutefois d'ajouter que tous les trois ont assorti ce satisfecit d'un certain nombre de remarques. Les trois remarques qui vont suivre ont été exprimées dans plus d'une expertise:

- le nombre de cours (42 cours différents au total) et plus particulièrement de cours «au choix» (32 cours différents au total) serait trop élevé;

- le cheminement imposé aux étudiants (18 crédits attribués à des cours «au choix» sur un total de 45 crédits) surprend puisque le programme est présenté comme «personnalisé» au sous-chapitre IV.1 du dossier de programme intitulé: «Les grandes orientations du programme»[1];

- l'équipe professorale ne compterait peut-être pas encore tous les spécialistes requis pour couvrir l'ensemble du domaine directement concerné.

---

1 Cette orientation particulière du programme, affirmée à la p. 33 du dossier de programme, est d'ailleurs précisée quelques lignes plus bas par le premier des «principes directeurs du programme» qui se lit comme suit: «Le programme doit être axé sur les demandes et les aspirations des individus afin de favoriser leur croissance individuelle».

Le Conseil des études de l'Université du Québec, s'appuyant sur ces expertises, a adopté ce projet de programme le 6 octobre 1982 par la Résolution C-119-1055:

> «...sous réserve que le vice-président à l'enseignement et à la recherche constate que les corrections apportées au dossier de programme répondent adéquatement aux observations contenues dans son avis...»;

Le Conseil des études de l'Université du Québec a adopté ce projet de programme sous réserve que l'Université du Québec à Hull:

- révise certaines règles pédagogiques établies dans le dossier;
- retire l'obligation du stage et du rapport de stage pour le candidat n'ayant pas d'emploi au moment de son admission dans le programme, tout en conservant la nécessité du choix par ce candidat d'un milieu approprié d'intervention;
- ajoute, dans les sections pertinentes du dossier, des informations qui permettront de mieux situer la participation effective des 36 professeurs impliqués;
- procède à un resserrement du nombre d'activités optionnelles prévues au programme et à une meilleure pondération des 4 activités de recherche;

- inclue dans le dossier de présentation des informations plus détaillées quant à la formation des candidats de l'Université du Québec à Hull encore inscrits au programme extensionné de l'Université du Québec à Rimouski et quant au nombre d'étudiants de l'Université du Québec à Hull qui ont été diplômés dans le cadre de ce programme.

3.1.2 Expertises d'opportunité

Deux des trois experts consultés par le Comité des programmes ont reconnu, à des degrés divers, le caractère opportun de l'implantation d'une M.Ed. à l'UQAH compte tenu des besoins régionaux à satisfaire et de la situation de la programmation équivalente dans le reste du réseau. Le troisième, quant à lui, tout en reconnaissant à priori l'existence de besoins régionaux pour un tel programme, critique la méthodologie utilisée dans le dossier de programme pour la réalisation de l'étude des besoins. Toutefois, l'aspect qualitatif du dossier de programme a tellement désappointé les experts que tous ont finalement émis un jugement global défavorable.

En effet, le premier expert a formulé un «avis favorable» sur l'«opportunité du programme envisagée à l'échelle du réseau», un avis «plus favorable que défavorable» sur l'«opportunité envisagée au plan institutionnel» et un «avis défavorable» sur l'«opportunité du programme considéré en lui-même».(1)

Le deuxième expert a fait valoir que son:

> «...impression globale est que l'épuipe du programme a misé surtout sur des arguments de convenance et sur une approche théorique pour justifier la création du programme. Mes arguments vont dans le sens qu'une étape préliminaire d'analyse de besoins de la clientèle ne peut pas être évitée pour justifier et fonder tout nouveau programme.»

---

(1) Ces trois niveaux d'opportunité correspondent à ceux sur lesquels les experts consultés par le Comité des programmes sont invités à se prononcer.

Le troisième expert, enfin, s'appuyant sur les considérations suivantes:

«1. Trois éléments du programme sont remarquablement élaborés:

- la détermination des objectifs;
- la formation à la pratique professionnelle;
- la recherche en études avancées, son encadrement et son opérationalisation.

2. Le nombre de diplômés est très faible et le taux de désistement est élevé.

3. Il faudrait veiller à ce que le contenu de chaque cours soit de 2e cycle.

4. L'Université devrait permettre à plusieurs professeurs de terminer les travaux de doctorat.

5. Les enseignants en exercice, qui s'inscrivent à temps partiel, accorderont-ils aux études de ce niveau tout le temps et la réflexion nécessaire.»

a proposé la recommandation que voici:

> «Poursuivre la collaboration avec un autre établissement jusqu'à ce que la productivité en termes de diplômés soit accrue;
>
> Assurer la qualité par une attention aux contenus de cours, aux apprentissages des étudiants et au perfectionnement de l'équipe d'encadrement.»

Parmi les arguments utilisés par ces experts pour justifier leurs positions, les deux suivants l'ont été par deux ou trois d'entre eux:

- le programme de maîtrise en éducation offert par l'UQAH dans sa forme actuelle, n'a produit qu'un petit nombre de diplômés depuis son implantation en 1976: sept diplômés, en comptant la promotion (théorique) de 1983; à titre d'illustration, voici ce qu'un expert a écrit sur ce sujet:

> «Une expérience est en cours en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (distance ?). Si on prend note du nombre de diplômés (quatre en cinq années ?)[1], on demeure sceptique sur la réponse à apporter à la question sous-jacente à l'ensemble du dossier. L'Université du Québec à Hull doit-elle offrir une maîtrise en éducation de façon autonome ou doit-elle continuer à «extensionner» le programme de l'Université du Québec à Rimouski?»

- l'équipe professorale appelée à oeuvrer dans le cadre du programme est encore jeune et il y serait utile qu'un certain nombre de professeurs continuent leur perfectionnement; voici un extrait tiré du rapport de l'un des experts ayant mis de l'avant cet argument:

---

1 Les statistiques figurant dans le dossier de programme dont ont disposé les experts n'étaient pas tout à fait à jour; ces données furent complétées par un dossier supplémentaire envoyé ultérieurement par l'Université du Québec. C'est ce qui explique la différence entre le nombre de diplômés indiqué dans ce paragraphe et celui mentionné au précédent.

«Nonobstant ce que laisse entendre le dossier de l'UQAH, la «tradition» de recherche sur laquelle devra s'appuyer la maîtrise en sciences de l'éducation, constitue, à ce jour, à mon avis, une assise fragile pour le programme.
En effet, le corps professoral à temps complet (36 professeurs) a produit, sans tenir compte des rapports de recherche, des thèses et des documents internes, un total de 76 publications, soit une moyenne de 2,1 publications par professeur. Cinq des trente-six professeurs ont, à eux seuls, trente-quatre publications, soit une moyenne de 6,8; ce qui laisse, pour les trente et un autres, une moyenne de 1,36 publication. Treize des trente-six professeurs n'ont aucune publication à leur crédit. Par ailleurs, les sommes importantes reçues en «subventions de recherche» sembleraient être davantage des «subventions de développement». Si l'on s'en tient à l'année 1981-1982, 77 000$ sur 214 000$ vont au secteur de la formation professionnelle -- peu visible dans les concentrations de la maîtrise --. Et, toujours en 1981-1982, aucune subvention ne provient du FCAC ou CRSH, si l'on se fie à la publication de la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'U.Q.: «Inventaire 1981-1982 de la recherche subventionnée et commanditée».

La réserve majeure formulée par ces experts, cependant, concerne la qualité du programme lui-même. À titre d'illustration, voici une partie de ce qu'a écrit l'expert qui a le plus développé cette critique:

«Mais le HIC, c'est qu'à mon avis le programme proposé pour répondre aux besoins n'est pas adéquat. Je suis, je dois le dire, fort mal impressionné par le corps du dossier qui présente le programme. ...

La lecture que je fais du dossier m'amène à penser que ses auteurs accordent un genre de force messianique, de pouvoir magique, à «l'approche systémique» qu'ils présentent dans un langage fort bien tourné mais qui n'a de substantiel que sa sonorité. ...

Une utopie. Les grandes intentions des auteurs du programmes sont louables, mais je me demande

a) si elles sont réalistes;
b) dans la mesure où elles le sont, quels moyens on utilisera pour les atteindre dans un laps de temps relativement aussi court que celui qui est requis pour faire une maîtrise;
c) comment on fera pour mesurer si elles ont été réalisées. ...

Une contre-utopie: la réduction de l'activité recherche à la «résolution de problème» et à la «recherche-action».

Le dossier ne donne pas de définition de la recherche-action, qui est un concept ou une réalité dont les définitions varient d'un milieu à un autre, sinon d'un individu à un autre. Mais je reconnais que le dossier spécifie les étapes du processus de «résolution de problème».

Ce que je déplore, même dans un projet de maîtrise professionnelle, c'est que l'on restreigne, en principe, les activités de recherche à la soi-disant «recherche-action» et à la résolution de problème. C'est, a priori, me semble-t-il, fermer la porte à la recherche de tout autre type. Il n'y a peut-être là (je l'espère sans y croire) que maladresse d'expression, mais je souhaite que l'on réajuste le tir et que l'on n'enferme pas les étudiants, comme dans des ghettos, dans ces deux seuls types de recherche.

> Un manque d'explication des relations moyens-fins. ... De la page 33 à la page 53, les auteurs du programme énoncent leurs intentions et leur «objectifs» (je mets ce mot entre guillemets car nonobstant les qualificatifs qu'on leur donne, très peu de ces objectifs sont spécifiques ou opérationnels). Or ce sont les cours et les activités qui sont présentés comme les moyens pour atteindre ces objectifs et réaliser ces intentions. Mais je n'ai pas trouvé d'énoncés explicites qui manifestent comment tel cours ou telle activité va faciliter l'atteinte de tel ou tel objectif».

3.1.3 Synthèse

Tous les experts contactés par l'Université du Québec se sont prononcés favorablement sur la qualité, mais en assortissant leur jugement d'un certain nombre de réserves dont certaines prennent d'autant plus d'importance qu'elles se retrouvent dans plus d'un rapport.

Quant aux experts retenus par le Comité des programmes, tous ont formulé un jugement globalement défavorable, en mettant surtout en cause l'aspect qualitatif du dossier de programme.

Enfin, il est significatif de constater que certaines remarques, ayant trait à la qualité du projet de programme lui-même ou à celle de l'équipe professorale, se retrouvent à la fois dans des expertises réalisées pour le compte de l'Université du Québec et dans d'autres l'ayant été pour celui du Comité des programmes:

- deux experts de l'Université du Québec et un autre du Comité des programmes ont fait remarquer que la rigidité des deux cheminements prévus[1] contrastait avec le «caractère personnalisé du programme» mis en évidence dans le sous-chapitre IV.1 du dossier de programme intitulé: «Les grandes orientations du programme»;

---

1 Le programme comporterait deux concentrations: «intervention éducative» et «gestion éducative».

- un expert de l'Université du Québec et un autre du Comité des programmes déplorent le peu de relations établies entre les activités prévues dans le projet de programme et les objectifs qui y sont affirmés;

- deux experts de l'Université du Québec et deux autres du Comité des programmes, tout en reconnaissant que l'équipe professorale est d'un niveau de formation académique somme toute normal pour un établissement récent et qu'elle est suffisamment nombreuse, font remarquer, avec plus ou moins d'insistance selon les cas, que des efforts restent à faire pour améliorer les qualifications académiques de plusieurs professeurs tout en favorisant la spécialisation d'un plus grand nombre dans les domaines directement couverts par le projet de programme.

3.2 Position du Comité des programmes

Après examen du dossier de programme, des expertises de qualité et d'opportunité, du rapport du sous-comité visiteur, le Comité des programmes a convenu d'entériner le jugement négatif exprimé par le sous-comité visiteur à l'issue de sa visite à l'UQAH en novembre 1983. Celui-ci, tout s'estimant favorablement impressionné par l'aspect opportunité du dossier, s'est déclaré déçu, à plus d'un titre, par son aspect qualité.

En effet, d'un côté le comité croit assez justifiés les arguments avancés par l'université eu égard à l'opportunité du projet de nouveau programme.

Il est vrai, en premier lieu, que la formule de maîtrise «extensionnée» en vigueur présentement consacre dans les faits la mise en tutelle de l'UQAH vis-à-vis de l'UQAR en ce qui regarde la formation régulière de deuxième cycle en éducation. De fait il ne s'agit pas d'un programme co-géré, comme on pourrait le penser, mais bien d'un ensemble

d'orientations et d'activités unilatéralement décidées et évaluées depuis Rimouski, et déconcentrées à Hull, dont le registraire de l'UQAR est le principal coordonnateur, ce qui traduit bien l'essence du fonctionnement de la formule. ...

Il est vrai, en second lieu, que, du fait de l'importance de ses activités de premier cycle en éducation, du fait aussi de l'importance de son bassin de clientèle, en matière de perfectionnement des maîtres, dans la région de l'Outaouais, l'UQAH peut légitimement aspirer à oeuvrer au niveau de la maîtrise. Les besoins des enseignants et de la région, ne doivent pas être moindres qu'ailleurs. C'est ainsi que toutes les universités du réseau québécois, à l'exception de l'UQAT, offrent déjà la maîtrise en éducation.

L'UQAH invoque en plus la spécificité des besoins de sa région - «métropolitaine» - par rapport à ceux qui existent dans le Bas-St-Laurent; elle insiste sur les progrès académiques qui ont été faits, et qui sont désormais consacrés par un nouveau statut juridique, pour demander une pleine autonomie de régime, au 2e cycle en éducation. Ce sont là des données auxquelles il faut sans doute aussi être sensibles.

D'un autre côté, cependant, comme en atteste le contenu de plusieurs des avis d'experts, le projet de l'UQAH suscite nombre d'interrogations sur l'aspect qualité.

Ainsi, tout d'abord, des questions se posent en ce qui concerne la capacité de recherche de l'équipe professorale, et ce, nonobstant le fait qu'il s'agisse d'un programme «professionnel» de 2e cycle. De la trentaine de professeurs, à peine cinq ou six ont une expérience suffisante au chapitre de la direction d'étudiants de 2e cycle et des publica-

tions évaluées par des jurys scientifiques. De même, la moitié des professeurs n'ont pas le doctorat, un tiers n'ont jamais rien publié, ce qui amènera, plus loin, à poser d'autres questions.

Le dossier soumis par l'UQAH ne renferme pas de données assez étayées, ou assez précises, ni en ce qui regarde la performance des professeurs en recherche subventionnée par des organismes externes - qu'il ne faut pas confondre avec les commandites, les consultations et contrats de service, les octrois internes; ni, non plus, en ce qui regarde la stratégie de développement de la recherche au sein de l'université et du programme envisagé; ni, enfin, à propos des orientations, de l'évaluation de la «recherche-action», que l'on situe au fondement du projet de programme.

Des questions doivent être soulevées aussi à propos des orientations et du régime des études définis pour le programme. Plusieurs experts notent que les objectifs généraux du programme, pour être opportuns, n'en sont pas moins très amples et qu'on ne voit pas très bien comment ils débouchent de manière concrète sur des activités.
Compte tenu de la clientèle prévue, la liste des activités offertes apparaît du reste considérable et peu réaliste en terme d'offre/demande. Le dossier soumis ne permet pas de savoir qui fera quoi parmi les professeurs, ni d'identifier le noyau le plus actif au sein de ceux-ci; or, comme on l'a noté plus haut les qualifications et l'expérience des professeurs concernés sont très inégales. Enfin, les critères d'admission au programme demanderaient à être mieux précisés, étant donné que celui-ci se veut ouvert à des clientèles très diversifiées, dont on ne voit pas très bien les possibilités effectives d'intégration et de réussite.

Autre motif d'interrogations, la productivité de la maîtrise extensionnée est faible: sept diplômés depuis 1976. Le fait que l'uni-

versité veuille éventuellement dispenser, au 2e cycle en éducation, une maîtrise et deux certificats de perfectionnement, soulève aussi des questions, compte tenu de la qualité et du volume des ressources sur lesquelles elle compte actuellement.

Cette position du Comité des programmes a été entérinée par le Comité directeur de l'Opération sectorielle en Education lors de sa réunion spéciale du 15 mars 1984.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation d'un projet de nouveau programme de maîtrise en éducation par l'Université du Québec, en octobre 1982, pour implantation à l'Université du Québec à Hull;

ATTENDU l'évaluation faite par le Comité des programmes et sa recommandation défavorable;

NONOBSTANT l'opportunité de l'implantation du programme compte tenu de l'importance des activités de 1er cycle en éducation à l'Université du Québec à Hull, de l'ampleur de son bassin de clientèle en matière de perfectionnement des maîtres, de même que de la spécificité des besoins de sa région par rapport à ceux existant dans la région desservie par l'Université du Québec à Rimouski, qui dispense, par extension, son programme de maîtrise en éducation à l'Université du Québec à Hull, depuis 1976;

CONSIDERANT la jeunesse de l'expérience de l'équipe professorale, ce qui regarde la direction d'étudiants du niveau du 2e cycle et les efforts qui restent à poursuivre pour compléter les qualifications académiques de plusieurs professeurs;

CONSIDERANT l'imprécision du dossier de programme quant aux objectifs généraux poursuivis qui, tout opportuns qu'ils soient, demeurent trop vastes et peu articulés sur des ativités concrètes, et quant aux orientations et aux modalités d'évaluation prévues pour la "recherche-action", située au fondement du projet de programme;

CONSIDERANT le nombre trop considérable des activités prévues par rapport à la clientèle escomptée et le silence du dossier de programme sur la répartition de ces activités entre les membres de l'équipe professorale;

CONSIDERANT l'imprécision des critères d'admissibilité au programme compte tenu des clientèles très diversifiées auxquelles il s'adresserait;

CONSIDERANT le faible nombre de diplômés produits jusqu'à ce jour par le programme de maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Rimouski offert par extension à l'Univeristé du Québec à Hull;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(de ne pas autoriser, pour le moment,
(l'Université du Québec à implanter un
(programme de maîtrise en éducation à
(l'Université du Québec à Hull.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 155e séance du Conseil des universités tenue à Montréal les 18 et 19 avril 1984.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme

Doctor of Philosophy in Educational Psychology

1.2 Appellation et abréviation du grade

Philosophiae Doctor (Ph.D.)

1.3 Nom de l'établissement

Université McGill

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

L'Université McGill présenta, au Comité des programmes, l'automne 1981, une version révisée du projet de programme de doctorat «in Educational Psychology» qu'elle lui avait soumis une première fois en 1977, mais dont l'examen avait alors été suspendu, à la demande de l'Université McGill, en raison de l'avis de qualité défavorable émis à l'époque par le Conférence des recteurs et principaux des université du Québec.

Après examen du dossier, le Comité formula à l'intention du Conseil des universités, lors de sa 119e séance (25 et 26 février 1982), une recommandation [1] lui suggérant:

> «(1° d'autoriser l'implantation à l'Université McGill d'un programme de doctorat «in Educational Psychology»;
>
> (2° d'entreprendre, dans les plus brefs délais, une étude du secteur des sciences de l'Éducation, afin d'assurer un développement cohérent des études et des recherches universitaires québécoises en ce domaine».

Le Conseil, dans son avis no 81.9 (12 mars 1982)[2], reprenant à son compte cette proposition en la modifiant légèrement, recommanda au ministre de l'Éducation:

---

(1) Le texte complet de cette recommandation du Comité des programmes a été annexé sous le no 1 au présent document.

(2) Le texte complet de cet avis du Conseil des universités a été annexé sous le no 2 au présent document.

(«de surseoir à l'implantation à l'Univer-
(sité McGill d'un programme de «Doctor of
(Philosophy in Educational Psychology» jus-
(qu'à ce que le Conseil ait mené une étude
(sectorielle des besoins et des programmes
(d'études avancées dans le secteur des scien-
(ces de l'Éducation».

Comme l'on sait, cette étude sectorielle fut entreprise par le Conseil en 1983-84, sous l'appellation «Étude sectorielle en Éducation» et le Comité directeur responsable de celle-ci fut en mesure d'examiner le projet soumis par l'Université McGill à sa réunion spéciale du 15 mars 1984.

Après avoir pris connaissance de l'avis de ce Comité directeur, le Comité des programmes formula une recommandation favorable lors de sa 133e séance (29 et 30 mars 1984), en prenant comme base sa recommandation de février 1982 qu'il modifia pour tenir compte de la mise en route de l'Opération sectorielle en Éducation et, surtout, de cet avis du Comité directeur.

3. ÉVALUATION

Avant de faire état des commentaires et remarques formulées par les experts consultés par le Comité des programmes et de ceux figurant dans le rapport du président du sous-comité visiteur chargé d'évaluer le programme de doctorat "in Educational Psychology", il importe de rappeler le contexte entourant ce programme de l'université McGill.

- En 1977, l'université McGill avait soumis ce programme au Comité des programmes pour l'évaluation d'opportunité et à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec pour celle de la qualité;

- l'Avis de qualité de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec étant alors défavorable, l'université McGill avait demandé au Comité des programmes de suspendre l'étude du dossier de programme en question;

- l'Avis de qualité faisait alors mention que l'université McGill ne possédait pas les ressources humaines suffisantes pour assurer la qualité du programme;

- l'Avis de qualité actuel signale que l'université McGill a maintenant apporté les correctifs nécessaires. Il faut prendre note que le dossier de programme modifié n'a pas été soumis à l'avis d'experts.

L'Université McGill avait, entretemps, sur la foi d'un avis favorable d'opportunité, admis quelques étudiants au doctorat sur une base ad hoc.

C'est en s'appuyant sur les divers éléments qui vont suivre que les membres du Comité des programmes ont formulé une recommandation favorable.

- La solidité des assises institutionnelles dans les secteurs reliés au programme soumis par l'université McGill;

- cet établissement s'est bâti une forte réputation au chapitre des études avancées et de la recherche en psychologie;

- la faculté des sciences de l'Education (rattachement administratif du nouveau programme) fait également preuve d'une grande vitalité au plan académique;

En effet, la faculté des sciences de l'Education de cette institution offre déjà un doctorat en éducation (counselling) et abrite deux programmes de doctorat ad hoc, celui soumis cette année et un autre en "Comparative Education". Fait à noter, le programme soumis en 1981-82 au Comité des programmes avait déjà produit 4 diplômés; seize étudiants y étaient alors inscrits dont plusieurs boursiers des conseils subventionnaires canadiens. La maîtrise en psychologie éducative comptait pour sa part, à la même date, 50 inscriptions. Il sortirait, selon l'Université McGill, 12 diplômés par année de cette maîtrise.

- Tout en reconnaissant que l'université McGill possède de solides assises, le sous-comité visiteur s'est interrogé sur la pertinence d'implanter un second doctorat en psychologie;

- selon l'université McGill et selon le jugement du sous-comité visiteur, la psychologie de l'éducation aurait sa spécificité propre et une relative autonomie comme domaine d'études et de recherche;

- il existe également à l'heure actuelle un programme de doctorat en éducation (counselling). L'université a fait valoir que le doctorat en counselling est cependant un programme du type professionnel;

- le programme soumis serait, s'il est approuvé, le seul doctorat de recherche en sciences de l'Education;

- il ne reste donc qu'à s'interroger sur l'autre programme ad hoc en "Comparative Education" dont le devenir et le statut ne sont pas très clairs;

- tout en étant favorable à l'implantation du programme, le sous-comité visiteur s'est longuement interroger sur le fait des minces retombées socio-économiques à en attendre.

Lors de sa réunion spéciale du 15 mars 1984, le Comité directeur de l'Opération sectorielle en Éducation entreprise par le Conseil en 1983-84, entérina l'évaluation qui précède et l'acceptation du projet de programme tel que proposé par le Comité des programmes, mais en assortissant son avis de la remarque que voici:

> «Toutefois le Comité s'inquiète de la façon de procéder de l'Université McGill, soit de mettre sur pied des programmes ad hoc sans autorisation préalable et, après un certain temps, de faire entériner une situation de fait. Il s'agit là d'une façon de faire tout à fait injuste par rapport aux autres universités qui, elles, doivent attendre les autorisations nécessaires avant d'implanter un programme. Ces dernières s'exposent à essuyer un refus qui s'avère, à toutes fins utiles, improbable voire impossible dans le cas de McGill».

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université McGill, l'automne 1981, d'une version révisée d'un projet de programme de doctorat "in Educational Psychology" à la suite de l'avis de qualité défavorable rendu par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec sur la version originale, présentée en 1977;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des programmes;

CONSIDERANT que, selon l'avis de qualité de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, le projet de doctorat "in Educational Psychology" de l'Université McGill répond adéquatement, dans la version présentée en 1981, aux réserves formulées par celle-ci sur la version originale présentée en 1977;

CONSIDERANT que ce programme de doctorat viendra concrétiser le développement de l'axe sciences de l'Education, axe de développement reconnu à l'Université McGill par le Conseil des universités dans son cahier IV sur les grandes orientations de l'enseignement supérieur;

CONSIDERANT les solides assises institutionnelles sur lesquelles prend appui le programme de doctorat;

CONSIDERANT la vitalité, principalement au plan de la recherche, de la Faculté des sciences de l'Education de l'Université McGill;

CONSIDERANT la mise en route d'une Opération sectorielle en Education par le Conseil des universités en 1983-84 et l'avis favorable rendu, par le Comité directeur responsable de cette Opération sectorielle, sur le projet de programme faisant l'objet de la présente recommandation;

NONOBSTANT le désaccord du Comité des programmes sur la façon de procéder de l'Université McGill, dans le cas de ce projet de programme comme dans celui de plusieurs autres, soit de mettre sur pied un programme ad hoc sans autorisation préalable et, après un certain temps, de faire entériner une situation de fait.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(d'autoriser l'Université McGill à
(implanter un programme de doctorat
(in Educational Psychology".

Cette recommandation a été adoptée lors de la 155e séance du Conseil des universités, tenue à Montréal, les 18 et 19 avril 1984.

POOR

QUALITY

ORIGINAL